



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 45489

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le statut spécifique des maîtres de l'enseignement privé sous contrat. Des discussions ont eu lieu au ministère ces derniers mois avec les représentants des maîtres afin de faire évoluer le statut des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et de réétudier les éléments de leur retraite. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser où en sont ces discussions et quelles sont les avancées sur ce dossier.

Texte de la réponse

Les enseignants du privé comparent leur situation matérielle aux enseignants titulaires de l'enseignement public, et souhaitent plus particulièrement que leur engagement soit pleinement reconnu y compris dans la prise en charge de leurs pensions de retraite. Il s'agit ici d'un sujet très important dont les implications juridiques et financières doivent être mesurées. Pour ce faire un groupe de travail a été constitué par le précédent ministre de l'éducation nationale. Des propositions ont été formulées afin de clarifier une situation juridique complexe et examiner les moyens d'améliorer les prestations de retraites des maîtres du privé. Ces travaux constituent une solide base de travail pour engager une concertation officielle. Celle-ci interviendra dans les semaines à venir, avec les principales organisations représentatives des maîtres.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45489

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5947

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6647